



Systeme d'encadrement



2023-2024

Systeme d'encadrement

L'encadrement est un ensemble de normes constituant une référence, et surtout une préférence, que se donne l'école Ste-Marie afin d'orienter les pratiques quotidiennes. Bien évidemment, ce système contribue à un fonctionnement collectif harmonieux et respecte les valeurs de notre code de vie soit : le respect, l'ouverture, et le sentiment d'appartenance. Il a pour but d'encadrer les élèves au plan social et comportemental, de les éduquer dans le respect et de maintenir une bonne qualité de vie dans l'école. Il faut mentionner que le système s'applique à tous les élèves de l'école.

Le respect de soi, des autres et de l'environnement, la tenue vestimentaire ainsi que les règles particulières de certains lieux physiques sont au nombre des aspects qui ont été retenus. Les enfants devront être sensibles à ces points et maintenir le calme et l'harmonie. De plus, la démarche sur les rapports de force, qui permette de réagir face à la violence, fait partie des visions de notre école. Les situations d'intimidation seront consignées et traitées selon le plan de lutte contre la violence et l'intimidation et ce, en accord avec la loi 56. Cet éclairage permet non seulement d'encadrer les élèves et de leur faire connaître les attentes de l'école, mais aussi de les responsabiliser face à leur comportement.

Il est à noter que notre système d'encadrement encourage les comportements positifs. Les élèves qui se démarquent, en respectant les valeurs de l'école, seront récompensés. Ainsi, les élèves chemineront dans un climat agréable tout au long de l'année.




CODE DE VIE

Toutes ces règles sont applicables partout dans notre école
(autant à l'intérieur qu'à l'extérieur).

Notre code de vie découle des 3 valeurs choisies par le comité-école :

Ouverture Appartenance Respect

En lien avec ces valeurs, voici les règles de vie qui en découlent

	Règles générales	Raisons	Comportements attendus
Respect de soi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ J'adopte une tenue décente et une hygiène de vie adéquate pour l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Pour ma sécurité; ➔ Pour préserver mon intégrité; ➔ Pour être bien dans ma peau, être fier/fière de moi et mon estime de moi-même. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Je porte un chandail qui couvre les épaules, un pantalon ou un bermuda (au-dessus du genou) et des chaussures attachées, selon la température; ➔ Je retire ma casquette lorsque j'entre dans l'école; ➔ Je me brosse les dents et me lave à chaque jour.
Respect des autres	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Je respecte les autres en paroles et en gestes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Pour vivre dans un climat harmonieux et sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ J'accepte que les autres soient différents de moi et j'évite les moqueries dans mes gestes et mes paroles; ➔ Je pense à dire bonjour, s'il-vous-plaît, merci, je m'excuse, madame, monsieur, selon les circonstances; ➔ J'accepte les interventions qui me concernent venant du personnel de l'école; ➔ Je circule calmement et en silence lors de tous mes déplacements dans l'école..
Respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Je contribue à avoir un environnement sain, propre, stimulant et sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Pour ma propreté et mon confort. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Je porte des chaussures d'intérieur; ➔ Je prends soin du matériel scolaire, d'éducation physique et du service de garde car il m'est prêté et j'en suis responsable; ➔ Je range mon matériel scolaire et mes effets personnels en classe, en spécialité et au service de garde.
<p>En ayant du respect pour moi, pour les autres et pour l'environnement, je m'implique dans mon milieu et je suis fier/fière de moi et je contribue à l'esprit d'équipe. Je crée ainsi mon sentiment d'appartenance à mon école. Les règles sont claires pour tous et toutes, les raisons et les comportements qui sont attendus de moi également. L'équipe-école, qui me guide et m'accompagne tout au long du préscolaire et du primaire les appliqueront avec égalité et équité.</p>			
INTERDIT	<p>À l'école, il est interdit d'apporter tout appareil électronique et des objets à caractère violent.</p>		
LOI 56	<p>En lien avec le projet de loi 56, j'agis de manière à ne pas adopter, encourager ou accepter des comportements d'intimidation ou de violence autour de moi (en respect du système d'encadrement de l'école et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation).</p>		
Médias sociaux	<p>J'utilise le cyberspace (Facebook, message texte, blogue,...) en étant respectueux dans mes commentaires et dans ce que je diffuse (en respect de la politique en vigueur à la Commission scolaire).</p>		

À partir de ce code de vie, un système d'encadrement a aussi été mis en place afin d'orienter nos pratiques quotidiennes. Il a pour but d'encadrer les élèves au plan social et comportemental, de les éduquer dans le respect et de maintenir une bonne qualité de vie dans l'école en étant ouvert pour chacun et de créer un sentiment d'appartenance à notre milieu de vie.



I. Présentation du système

Le système d'encadrement consiste à intervenir rapidement dès qu'un(e) élève commet un écart de conduite. Ce système repose sur trois types d'intervention: les écarts de conduite mineurs, écarts de conduite majeurs et les sorties de classe. L'intervenant doit faire une intervention verbale auprès de l'élève et remplir un billet d'écart de conduite.

Billet d'écart de conduite

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____ Date : _____

Sortie de classe

- L'élève est non-collaboratif
- Dérange le groupe, est opposant envers l'adulte
- Il est turbulent, non-disponible aux apprentissages
- A besoin de parler, besoin de prendre un temps d'arrêt
- A besoin d'un temps de réflexion
- Doit finir un travail, reprendre un examen
- Autres

Écart de conduite mineur

- Circulation intérieure ou extérieure inappropriée (corridor, escalier, rampe, cour et rang etc.)
- Non-respect d'une règle, des aires de jeux, de l'environnement ou du matériel scolaire
- Geste ou action dont l'intention n'est pas de faire mal à quelqu'un, mais qui dérange l'harmonie.
- Autres

Écart de conduite majeur

- Toutes formes de violence ou d'intimidation (loi 56) (physique, psychologique, verbale, sexuelle, etc.)
- Objets dangereux
- Langage vulgaire et impolitesse
- Tirs d'objets de toutes sortes (roches, billes ou balles de neige) avec intention malveillante.

****Victime(s):** _____

Lieu : _____

2. Écart de conduite

2.1 Écart de conduite mineur

Un écart de conduite mineur correspond au non-respect d'une règle de l'école dont l'intention n'est pas de faire mal à quelqu'un.

L'adulte qui constate l'écart de conduite doit

1. Faire une intervention verbale.
2. Compléter le billet d'écart de conduite en cochant la section jaune et y inscrire les informations en lien avec l'évènement.
3. Acheminer le billet à l'enseignant titulaire pour consignation.

L'enseignant titulaire doit

1. Consigner le billet.
2. Lors du 3^e billet de catégorie mineur, prévoir une rencontre avec la T.E.S afin que celle-ci rencontre l'élève.

La technicienne en éducation spécialisée doit

1. Recevoir les 3 billets de catégorie mineur
2. Intervenir avec l'élève
3. Acheminer la lettre aux parents pour les aviser des événements et qu'une fiche de réflexion à remplir à la maison.
4. Compiler les données (dates, etc.).
5. Conserver les billets.
6. Assurer le suivi avec les intervenants en cause.

L'élève doit

1. Faire signer la lettre par un parent, remplir la réflexion et les remettre à son enseignant titulaire.

L'enseignant titulaire doit

1. Consigner les événements
2. Remettre les documents à la T.E.S pour consignation dans les dossiers.



2.2 Écart de conduite majeur

Un billet d'écart de conduite majeur correspond à un manquement grave au code de vie. S'il s'agit d'un geste d'intimidation, le billet sera consigné et traité selon le processus établi en accord avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation (loi 56).



L'adulte qui constate l'écart de conduite doit

1. Faire une intervention verbale.
2. Compléter le billet d'écart de conduite en cochant la section rouge et y inscrire les informations en lien avec l'évènement.
3. Acheminer le billet à la T.E.S.

La technicienne en éducation spécialisée doit

1. Recevoir le billet d'écart de conduite.
2. Intervenir avec l'élève et acheminer la lettre aux parents pour les aviser de l'évènement.
3. Compiler les données (dates, etc.).
4. Conserver le billet.
5. Assurer le suivi avec les intervenants en cause.

L'élève doit

1. Faire signer la lettre par un parent et la remettre à son enseignant titulaire. Une réflexion accompagne la lettre et doit être complétée à la maison.
2. *Se rendre au local des malades pour deux récréations. L'élève devra marcher avec un adulte ou s'asseoir calmement.

L'enseignant titulaire doit

1. Remettre la lettre à la T.E.S pour consignation dans les dossiers.

*À l'exception des maternelles pour qui, la procédure peut varier selon les situations.

** En maternelle : Les interventions sont faites par l'enseignant, le billet de catégorie majeur est rempli et mis aux dossiers par la T.E.S. Les parents sont informés par l'enseignant.



2.3 Sortie de classe

Puisque le climat en classe peut parfois être perturbé par certains élèves, ils pourront être retirés du groupe afin d'aller réfléchir à leur comportement. Un billet de sortie complété par l'enseignant(e) lui sera remis et l'éducatrice spécialisée à l'encadrement fera l'intervention nécessaire en lien avec le motif de référence.

L'enseignant titulaire doit

1. Remplir le billet et le donner à l'élève pour informer l'éducatrice des raisons du retrait.
2. Informer les parents.

La technicienne en éducation spécialisée doit

1. Accueillir l'élève.
2. Intervenir avec l'élève et lui donner une fiche de réflexion à faire au local d'encadrement, selon la situation.
3. Compiler les données (dates, etc.).
4. Conserver le billet.
5. Assurer le suivi avec les intervenants en cause.

L'élève doit

1. Compléter la réflexion lors du retrait un local d'encadrement.



3. Écart de conduite

3.1. Écart de conduite mineur

3^e écart de conduite mineur

- ✓ Rencontre avec la T.E.S, compléter une réflexion et envoi d'une lettre à faire signer aux parents.

4^e écart de conduite mineur ou plus

- ✓ La T.E.S, en collaboration avec l'équipe école, déterminera la mise en place des mesures exceptionnelles avec les intervenants impliqués. Les parents seront informés des mesures choisies pour leur enfant.

Voici certains moyens qui peuvent être mis de l'avant

- Suivi
- Retrait de récréations ou récréations différées
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec la direction
- Suspension interne
- Plan d'action concerté
- Etc.



3.2. Écart de conduite majeur

Pour chaque écart de conduite majeur il y aura

- ✓ Une rencontre avec la T.E.S.
- ✓ Une lettre envoyée à la maison pour signature.
- ✓ Perte de deux récréations durant lesquelles une fiche de réflexion sera complétée. (À terminer à la maison dans le cas échéant)
- ✓ Geste de réparation à faire envers l'autre élève en lien avec le comportement.

3^e écart de conduite majeur

- ✓ Rencontre avec la direction et appel aux parents

4^e écart de conduite majeur

- ✓ Suspension à l'interne d'une demi-journée

5^e écart de conduite majeur ou plus

- ✓ La T.E.S., en collaboration avec l'équipe école, déterminera la mise en place des mesures exceptionnelles avec les intervenants impliqués. Les parents seront informés des mesures choisies pour leur enfant.

Voici certains moyens qui peuvent être mis de l'avant

- Suivis
- Retrait de récréations ou récréations différées
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec la direction
- Suspension interne
- Suspension externe
- Plan d'action concerté
- Journée de suspension à l'interne
- Etc.

3.3. Sortie de classe

1^{er} et 2^e billet

- ✓ Rencontre avec la T.E.S. et compléter une réflexion

3^e sorties de classe et plus

- ✓ La T.E.S, en collaboration avec l'équipe école, déterminera la mise en place des mesures exceptionnelles avec les intervenants impliqués. Les parents seront informés des mesures choisies pour leur enfant.

Voici certains moyens qui peuvent être mis de l'avant :

- Suivi
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec la direction
- Plan d'action concerté
- Etc.



4. Système de récompenses

Dans le but de favoriser le sentiment d'appartenance et de souligner les bons comportements des élèves de notre école, nous avons mis sur pied un système de cartes de bons citoyens.

Chaque élève se doit de respecter le code de vie en appliquant les comportements attendus qui lui ont été enseignés.

Les élèves pourront recevoir, en tout temps, des cartes par le personnel de l'école. Cette action a pour but de souligner, de façon positive, un bon comportement.

Les types de cartes sont:

- J'aide les autres
- L'esprit d'équipe
- Wow
- Politesse
- Je démontre du respect
- Gentillesse
- Je suis honnête
- La super collective



Mode de fonctionnement des cartes :

Lorsqu'un élève reçoit l'une de ces cartes,

- Il la comptabilisera sur une grille classe.
- Il déposera sa carte dans une boîte prévue à cet effet ainsi que son coupon de participation.
- Par la suite, il signera sur le mur des bons citoyens, sous le titre de la carte qu'il a reçu.

Chaque jour 9, nous avons 2 élèves de 6^e qui comptabilisera les grilles de chacune des classes, et la classe ayant reçu le plus de cartes se méritera une récréation spéciale. (Une nouvelle grille est remise à la fin de chaque jour 9). De plus, lorsque nous aurons 150 cartes cumulées par l'ensemble de l'école (premier objectif) 180 (deuxième objectif) 200 (troisième objectif), il y aura un privilège école pour tous (tirages, activité spéciale, privilège école).

***les objectifs peuvent être modifiés par les intervenants**

Pour chaque carte individuelle que l'élève reçoit, cela lui donne automatiquement un coupon de tirage. Plus l'élève cumule des cartes, plus il a de chance de gagner des prix.

Certificat du bon citoyen

De plus, l'élève qui se mérite 3 cartes de bon citoyen ou plus recevra un certificat de bonne conduite.

À la fin de chaque étape, un tirage de beaux prix, sera effectué dans la boîte des élèves ayant cumulé des cartes de bon citoyens.

Les cartes

La possibilité d'ajout de cartes de bon citoyens peut se faire au courant de l'année scolaire. Des affiches seront disponibles pour faire de la modélisation ainsi que des rappels aux élèves. L'objectif est de mettre l'accent sur les bons choix de comportements et encourager les élèves à y arriver.

*il est à noter que la carte : **La super collective** est remis pour l'ensemble du groupe. Celle-ci représente 2 points donc 2 cases sur la grille classe. Il est important aussi de savoir que lorsque le groupe classe reçoit cette carte, compte tenu qu'elle a le titre de collective, il n'y a pas de billet de tirage remis aux élèves.

